

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 28 / 2011

## Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 24

- Procurations : /

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : 18 MARS 2011

## Objet :

Approbation compte rendu du Bureau Syndical du  
31 Janvier 2011

L'an deux mil onze et le vingt huit Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - FERRAND - PACE - PONS - AUBERT - LYONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - TURAGLIO - GASQUET - PASIAN - DADOU - BOUZI - CHATONNAY - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA - LYONS - FABRE

ETAIENT EXCUSES : MM DUPIN - COQUART - MANENS - LEFEVRE - GORCE - BOUGUEMARI

PROCURATIONS : /

Service émetteur : Administration générale  
Annexe

Vu le règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du bureau syndical du 31 Janvier 2011 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

## DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte rendu du 31 Janvier 2011 ainsi présenté.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

signature  
Le Président  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 1er avril 2011  
De la Publication le : 4 avril 2011

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 29 / 2011

## Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 24

- Procurations : /

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : : 18 MARS 2011

**Objet :** Approbation Avenant ° 3 - marché SCAM travaux assainissement Eaux Usées / commune de Lamasquère chemin Lavizard - Chemin du Ruhoun - Route des Pyrénées - RD 23

L'an deux mil onze et le vingt huit Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurdrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - FERRAND - PACE - PONS - AUBERT - LYONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - TURAGLIO - GASQUET - PASIAN - DADOU - BOUZI - CHATONNAY - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA - LYONS - FABRE

ETAIENT EXCUSES: MM DUPIN - COQUART - MANENS - LEFEVRE - GORCE - BOUGUEMARI

PROCURATIONS : /

Monsieur le Président présente le projet d'avenant n° 3 portant sur le marché passé avec l'entreprise SCAM pour les travaux d'assainissement Eaux usées -Chemin Lavizard - Chemin du Ruhoun - Route des Pyrénées - RD23 sur la commune de Lamasquère. La phase de réalisation des travaux a conduit à apporter certaines modifications techniques. Le montant initial du marché de travaux a été contractualisé à la somme de 542 209.45 € HT. Le montant du présent avenant représente 9.61 % du marché initial soit 52 124.22 € HT. Le nouveau montant du marché HT est porté à : 594 333.67 € HT.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 Mars 2011

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'approuver l'avenant n° 3 précité
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux
- D'autoriser son Président à signer ce document et de prendre les dispositions nécessaires à l'application de cette délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Signature

Le Président

Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 1er avril 2011

De la Publication le : 4 avril 2011

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 30/ 2011

## Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 24

- Procurations : /

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : : 18 MARS 2011

**Objet :** Approbation tarification Eau potable /prestations diverses pour les communes de Frouzins-Seysse-Roques sur Garonne et Portet sur Garonne

L'an deux mil onze et le vingt huit Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - FERRAND - PACE - PONS - AUBERT - LYONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - TURAGLIO - GASQUET - PASIAN - DADOU - BOUZI - CHATONNAY - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA - LYONS - FABRE

**ETAIENT EXCUSES:** MM DUPIN - COQUART - MANENS - LEFEVRE - GORCE - BOUGUEMARI

**PROCURATIONS :** /

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commission thématique Eau potable s'est réunie le 10 mars 2011 en vue de mettre en place l'harmonisation des tarifs de prestations diverses EAU POTABLE sur les communes de Frouzins, Seysse, Roques sur Garonne et Portet sur Garonne, faisant suite à l'intégration de ces deux dernières communes régies antérieurement par le SIE DE PORTET/ROQUES.

Ces aménagements tarifaires vont permettre d'une part une facilité de fonctionnement dans le service, mais aussi une logique d'application de tarifs aux abonnés sur l'ensemble du territoire aujourd'hui étendues à ces quatre communes et géré par le SIVOM de la SAUDRUNE.

## PROPOSITION TARIFICATION UNIQUE DES PRESTATIONS EAU / ASST COMMUNE DE FROUZINS-PORTET-ROQUES-SEYSSES.

| PRESTATION : FRAIS MISE EN SERVICE ET POSE COMPTEUR | Frais de mise en service HT | Pose compteur HT | Total HT | TVA    | TTC  |
|---|-----------------------------|------------------|----------|--------|------|
| - pour les compteurs de diamètre <= 20              | 117.05                      | 133.78           | 250.83   | 49.16  | 300  |
| - pour les compteurs de diamètre = 30               | 347.00                      | 238.29           | 585.29   | 114.72 | 700  |
| - pour les compteurs de diamètre = 40               | 347.00                      | 319.40           | 666.40   | 130.61 | 797  |
| - pour les compteurs de diamètre = 50               | 347.00                      | 451.92           | 798.92   | 156.59 | 956  |
| - pour les compteurs de diamètre = 60               | 347.00                      | 526.75           | 873.75   | 171.26 | 1045 |
| - pour les compteurs de diamètre = 80               | 347.00                      | 877.93           | 1 224.93 | 240.09 | 1465 |
| - pour les compteurs de diamètre = 100              | 347.00                      | 1 112.04         | 1 459.04 | 285.97 | 1745 |
| - pour les compteurs de diamètre = 150              | 347.00                      | 2 328.59         | 2 675.59 | 524.42 | 3200 |
| - pour les compteurs de diamètre = 200              | 347.00                      | 2 830.27         | 3 177.27 | 622.74 | 3800 |

Pour toutes les opérations groupées  
(immeubles, résidences, bâtiments, hôtel...)

les frais de mise en service seront réclamés  
tous les 3 appartements, studios, bureaux, locaux,  
magasins, chambres ...

Dans d'autres cas non spécifiés, le SIVOM  
se réserve le droit de fixer le montant des frais de service

347.00 X nbre d'appartements, magasins...

3

**FRAIS DE DOSSIER**

DEVIS - FACTURE TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'EAU

Dans le cadre de l'instruction de la demande de devis  
de branchement, il sera facturé des "frais de dossier" sur la base :

de 0 à 2.500 euros HT  
> à 2.500 euros HT

5% du montant du devis HT  
8% du montant du devis HT

**FRAIS DE DOSSIER**

DEVIS - FACTURE TRAVAUX DE BRANCHEMENT ASSAINISST

Dans le cadre de l'instruction de la demande de devis  
de branchement, il sera facturé des "frais de dossier" sur la base :

de 0 à 3.500 euros HT  
> à 3.500 euros HT

5% du montant du devis HT  
8% du montant du devis HT

Frais d'accès au service (changement d'usager) \*

25.08 4.92 30.00

Relève d'index (hors période)

15.05 2.95 18.00

Fermeture ou réouverture du branchement

25.08 4.92 30.00

Suspension : Relevé index, fermeture branchement

26.76 5.24 32.00

Résiliation : Relevé index, fermeture branchement et  
dépose compteur

50.17 9.83 60.00

Changement tête radio relève compteur

45.99 9.01 55.00

Jaugeage compteur

62.71 12.29 75.00

Etalonnage compteur sur banc d'essai

150.50 29.50 180.00

Fourniture plaque de niche à compteur en béton

16.72 3.28 20.00

|   |  |  |       |       |        |
|---|--|--|-------|-------|--------|
| Fourniture plaque de niche à compteur en fonte  |  |  | 91.97 | 18.03 | 110.00 |
| Fourniture niche complète type PBC n° 3 (400 X 300)<br>en remplacement ancienne niche existante |  |  | 83.61 | 16.39 | 100.00 |
|   |  |  |       |       |        |

\* Les « frais d'accès au service » sont facturés pour chaque changement d'utilisateur.  
C'est un forfait qui couvre la création  
du contrat de fourniture d'eau et la gestion du branchement (avec, si nécessaire,  
le déplacement de notre technicien).  
Ces frais sont facturés une seule fois (sur la 1ère facture d'eau) et donnent accès au  
service de l'eau

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Signature  
Le Président  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 1er avril 2011  
De la Publication le : 4 avril 2011

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 31/ 2011

## Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 24

- Procurations : /

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : : 18 MARS 2011

## Objet :

Travaux de voirie, réhabilitation trottoirs à Frouzins -  
Impasse Pièces du village - Demande de subvention  
auprès du CG31 - Annule et remplace la délibération  
N° 106.2010

L'an deux mil onze et le vingt huit Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - FERRAND - PACE - PONS - AUBERT - LYONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - TURAGLIO - GASQUET - PASIAN - DADOU - BOUZI - CHATONNAY - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA - LYONS - FABRE  
ETAIENT EXCUSES: MM DUPIN - COQUART - MANENS - LEFEVRE - GORCE - BOUGUEMARI  
PROCURATIONS : /

Monsieur le Président indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation de travaux de trottoirs sur la commune de Frouzins .

Le montant des travaux est le suivant :

## Impasse Pièces du Village à FROUZINS

Montant HT ..... 63 201.62 €

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- De solliciter l'aide financière du Conseil Général de la Haute Garonne pour le financement de ces travaux.
- D'annuler et de remplacer par cette dernière la délibération N° 106.2010

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Signature  
Le Président  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 1er avril 2011  
De la Publication le : 4 avril 2011

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 32/ 2011

## Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 24

- Procurations : /

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : : 18 MARS 2011

## Objet :

Ouverture de postes - Adjoint administratif 1<sup>ère</sup>  
classe - Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

L'an deux mil onze et le vingt huit Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - FERRAND - PACE - PONS - AUBERT - LYONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - TURAGLIO - GASQUET - PASIAN - DADOU - BOUZI - CHATONNAY - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA - LYONS - FABRE

ETAIENT EXCUSES: MM DUPIN - COQUART - MANENS - LEFEVRE - GORCE - BOUGUEMARI

PROCURATIONS : /

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical la nécessité de procéder à l'ouverture des postes énoncés ci- après pour les besoins du service :

| Nombre de postes | Nature du grade                               | Temps complet ou incomplet  |
|------------------|---|-----------------------------|
| 1                | Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe | Complet - 35 heures/semaine |
| 1                | Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe     | Complet - 35 heures/semaine |

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture des postes susvisés
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires
- 

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Signature  
Le Président  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 1er avril 2011  
De la Publication le : 4 avril 2011

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 33/ 2011

## Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 24

- Procurations : /

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : : 18 MARS 2011

## Objet :

**COMMISSION APPEL D'OFFRES ASSAINISSEMENT**

L'an deux mil onze et le vingt huit Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurdrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - FERRAND - PACE - PONS - AUBERT - LYONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - TURAGLIO - GASQUET - PASIAN - DADOU - BOUZI - CHATONNAY - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA - LYONS - FABRE

ETAIENT EXCUSES : MM DUPIN - COQUART - MANENS - LEFEVRE - GORCE - BOUGUEMARI

PROCURATIONS : /

Monsieur le Président propose la mise en place d'une nouvelle commission d'appel d'offres assainissement représentative des communes membres.

**Conformément à l'article 22 du Code des Marchés publics - Modifié par Décret N°2010-1177 du 5 Octobre 2010 - art.2 - I - La commission d'appel d'offres est composée de :**

Le Président de l'établissement ou son représentant et cinq membres élus par l'Assemblée à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

**Article 23 - Modifié par Décret N°2008-1355 du 19 décembre 2008 - art.17 - Il est précisé que peuvent participer avec voix consultative, lorsqu'ils sont invités par le président de la commission d'appel d'offres :**

1° le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

2° des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Sont candidats en tant que membres titulaires : Alain PACE - Claude TURAGLIO - Etienne GASQUET - Jean Claude BOURG - Marie Christine MORINEAU

Sont candidats en tant que membres suppléants : Alain AUBERT - Guy BERMOND - Serge GORCE - Andrée CARDONA - André MARTY

**Sont élus à l'unanimité pour constituer la commission d'appel d'offres :**

**Membres titulaires : Alain PACE - Claude TURAGLIO - Etienne GASQUET - Jean Claude BOURG - Marie Christine MORINEAU**

**Membres suppléants : Alain AUBERT - Guy BERMOND - Serge GORCE - Andrée CARDONA - André MARTY**

Cette délibération annule et remplace la délibération du 26 octobre 2008.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Signature

Le Président

Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 1er avril 2011

De la Publication le : 4 avril 2011



# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 34/ 2011

## Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 24

- Procurations : /

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : : 18 MARS 2011

**Objet : Détermination du nombre de Vice  
Président - Annulation de la délibération  
N° 3/2011 du 17 Janvier 2011**

L'an deux mil onze et le vingt huit Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - FERRAND - PACE - PONS - AUBERT - LYONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - TURAGLIO - GASQUET - PASIAN - DADOU - BOUZI - CHATONNAY - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA - LYONS - FABRE

ETAIENT EXCUSES: MM DUPIN - COQUART - MANENS - LEFEVRE - GORCE - BOUGUEMARI

PROCURATIONS : /

Monsieur le Président expose :

Conformément à la lettre d'observations de la sous préfecture de Muret, il est demandé au comité syndical de procéder à l'annulation de la délibération du comité syndical du 17 janvier 2011 référencé sous le n° 3.2011.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'annuler la délibération N° 3/2011 en date du 17 Janvier 2011.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Signature  
Le Président  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 1er avril 2011  
De la Publication le : 4 avril 2011

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 35/ 2011

## Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 24

- Procurations : /

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : : 18 MARS 2011

## Objet :

**CONTRAT ECO-EMBALLAGES**

L'an deux mil onze et le vingt huit Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - FERRAND - PACE - PONS - AUBERT - LYONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - TURAGLIO - GASQUET - PASIAN - DADOU - BOUZI - CHATONNAY - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA - LYONS - FABRE

ETAIENT EXCUSES: MM DUPIN - COQUART - MANENS - LEFEVRE - GORCE - BOUGUEMARI

PROCURATIONS : /

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 27 juillet 2005, notre établissement a conclu une convention avec Eco-emballages concernant la valorisation des emballages issus de la collecte sélective pour le soutien technique et financier à la tonne collectée de type « Contrat Programme de Durée » sous le régime du Barème D.

Ce contrat conclu pour une durée de 6 ans a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette date de fin de contrat correspond également à la date de fin de l'agrément accordé par les pouvoirs publics à Eco- emballages pour le financement des tonnes valorisées selon les principes du Barème D.

Le ré-agrément d'Eco- emballages est intervenu par arrêté ministériel le 21 décembre 2010 et paru au journal officiel du 28 décembre 2010. Le nouveau contrat type est le « Contrat pour l'Action et la Performance » sous le régime du Barème E, établi en réponse au nouveau cahier des charges des pouvoirs publics et au terme d'une concertation avec des commissions pendant 18 mois.

Ce document prévoit le soutien financier des tonnes valorisées dans le cadre des collectes sélectives, selon les modalités du barème E, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Monsieur le Président propose donc aux membres du comité syndical que notre collectivité opte pour le passage au barème E dès 2011.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De l'autoriser à signer le contrat pour l'Action et la Performance (CAP) sous le régime du barème E avec Eco-emballages tel que présenté, conclu pour la durée de l'Agrément soit jusqu'au 31/12/ 2016
- De lui donner délégation pour effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de cette décision

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Signature  
Le Président  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 1er avril 2011  
De la Publication le : 4 avril 2011

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 36/ 2011

## Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présente : 24

- Procurations : /

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : : 18 MARS 2011

## Objet :

**Facture Eau Potable exercice 2008  
Remboursement frais opposition**

L'an deux mil onze et le vingt huit Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - FERRAND - PACE - PONS - AUBERT - LYONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - TURAGLIO - GASQUET - PASIAN - DADOU - BOUZI - CHATONNAY - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA - LYONS - FABRE  
ETAIENT EXCUSES: MM DUPIN - COQUART - MANENS - LEFEVRE - GORCE - BOUGUEMARI  
PROCURATIONS : /

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Par courrier en date du 27 janvier 2011, Monsieur POZZO Michel demeurant 4 rue du Vivier à Cugnaux, demande le remboursement des frais d'opposition sur son compte bancaire, suite à une opposition à tiers détenteur établie par la Trésorerie de Cugnaux pour une facture d'eau potable de 2008. Après vérification, il ressort que Monsieur Michel POZZO avait informé nos services du changement de propriétaire et que cette facture avait été émise à son nom à tort.

Compte tenu de la légitimité des faits, il est demandé au comité syndical :

- d'autoriser le remboursement des frais d'opposition à Monsieur Michel POZZO pour un montant de 68 €.
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à cette opération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Signature  
Le Président  
Alain BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 1er avril 2011  
De la Publication le : 4 avril 2011

# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 37/ 2011

## Nombre de Membres du comité

- En exercice : 31

- Présents : 24

- Procurations : /

- Absents : 7

Ayant pris part au vote : 24

Date de la convocation : : 18 MARS 2011

## Objet :

Adhésion au service de prévention des risques professionnels - Centre de Gestion Fonction Publique territoriale de la Haute Garonne

L'an deux mil onze et le vingt huit Mars à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PERIER - PUJADES - FERRAND - PACE - PONS - AUBERT - LYONS - BOURG - ABGRALL - MARTY - GARCIA - TURAGLIO - GASQUET - PASIAN - DADOU - BOUZI - CHATONNAY - BOUDONIS - Mmes MORINEAU - ESCAICH - CARDONA - LYONS - FABRE

ETAIENT EXCUSES: MM DUPIN - COQUART - MANENS - LEFEVRE - GORCE - BOUGUEMARI

PROCURATIONS : /

Monsieur le Président expose :

Dans la mesure où les collectivités ont des difficultés à appliquer la réglementation complexe en matière d'hygiène et de sécurité, que l'application de ces dispositions requiert une technicité particulière, que l'inobservation des règles est de nature à engager la responsabilité administrative et pénale des autorités territoriales, le Centre de gestion a mis en place, en application de l'article 26.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi N°2007.209 du 19 février 2007, un service facultatif de prévention des risques professionnels le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Ce service a pour objectif d'assurer une mission d'assistance et de conseil auprès des collectivités. En contre partie, la collectivité

S'engage à verser une participation forfaitaire au fonctionnement du service.

Cette participation est calculée comme suit pour les adhérents aux services facultatifs de Médecine professionnelle et d'assurance groupe :

- Adhérent aux deux services : 6.10 € par an et par agent

- Adhérent à un seul service : 9.15 € par an et par agent

Si la collectivité n'adhère à aucun de ces services, le tarif est fixé à : 12 € par an et par agent

Si elle souhaite obtenir les prestations uniquement à sa demande le tarif est de 243.92 € la ½ Journée d'intervention.

Compte tenu du fait que notre Etablissement adhère déjà au service de la médecine du travail du centre de gestion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service facultatif de prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la Haute-Garonne
- de participer au fonctionnement du service de façon forfaitaire pour un montant de participation de 9.15 € par an et par agent.
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires à cette dépense.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Signature

Le Président

Alain BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 1er avril 2011

De la Publication le : 4 avril 2011